

Pratiquer le compostage sur le territoire du Smictom des Pays de Vilaine

Le compostage est un procédé naturel de dégradation des matières organiques (de la cuisine et du jardin) qui conduit à la production d'un amendement de qualité pour votre sol : **le compost**.

Le compostage permet aussi de limiter la quantité de déchets de votre poubelle qui doivent être collectés, transportés puis traités.

Comment composter ?

- Soit en faisant **un tas de compost** au fond de votre jardin
- Soit en acquérant un **composteur** auprès du Smictom en renvoyant le **bon de commande ci-dessous**.

Deux composteurs vous sont proposés (livrés en kit avec notice de montage) :

Un composteur de 320 litres en plastique recyclé : 20 euros

(Dimensions : 76 cm x 76 cm au sol ; h : 85 cm)



Un composteur de 600 litres en bois : 35 euros

(Dimensions : 96 cm x 96 cm au sol ; h : 75 cm)



Les distributions ont lieu tous les trimestres environ, lors de permanences auxquelles les personnes ayant commandé un composteur sont invitées par courrier.

La commande est limitée à deux composteurs maximum par foyer.

Le règlement se fait directement auprès du Trésor Public suite à la réception d'une facture envoyée après la distribution.

Si vous souhaitez commander un composteur, retournez ce coupon à l'adresse suivante : SMICTOM des Pays de Vilaine – Maison Communautaire – 36 rue de l'avenir 35 550 PIPRIAC



Nom : _____ Prénom : _____

Nombre de personnes
au foyer : _____

Compostez-vous déjà ? Oui Non
2^{ème} commande ? Oui Non

Choix du composteur (à cocher) :

- Un composteur de 320 litres en plastique recyclé au prix de 20 Euros
 Un composteur de 600 litres en bois au prix de 35 Euros

Adresse : _____

Commune : _____ Code postal : _____

Numéro de téléphone : _____ Signature : _____

Pour tout complément d'information, contactez le service communication et prévention du Smictom des Pays de Vilaine au 02.99.57.55.62